

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 Novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation	26/10/2021
Date d'affichage	26/10/2021
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Pouvoir(s) :	2
Votants :	10

Etaient présents : M. Jean-Pierre THOMAS 2<sup>ème</sup> adjoint  
ARRIBART Hervé, COUREAU Sophie, DERVEAU Dominique, HENOT Valérie,  
LEMAIRE Alexandre, Alexandra THOMAS

Représentés : Éric PICORÉ représenté par Vincent SIODMAK  
Jean REBEROT représenté par Jean-Pierre THOMAS

Excusée :

Absent : JULHES Michel,

- Secrétaire de séance Mr Jean-Pierre THOMAS

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 MAI 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte à l'unanimité ce compte rendu**

### INSTALLATION ANTENNE SFR

Le Maire informe que le dossier concernant l'installation de l'antenne SFR avance et qu'il doit finaliser l'achat des parcelles.

**CONSIDERANT** l'intérêt communal attaché à l'acquisition des parcelles pour l'implantation de l'antenne SFR,

il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'acquisition des parcelles cadastrées

Mme DESENLIS	AC 70	1019 m2	3.00 €	3 057.00 €
Mme DESENLIS	AC 71	138 m2	3.00 €	414.00 €
Mme DESENLIS	AC 67	1224 m2	1.50 €	1 836.00 €
			TOTAL	5 307.00 €
Mr JULHES	AC 66	1696 m2	1.50 €	2 544.00 €

dans les conditions décrites ci-dessus hors frais notariés ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles susvisées et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

- **de charger** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

**Après en avoir délibéré,**

**le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité**

Suite à l'acquisition de ces parcelles,

**Le conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **donne son accord pour l'implantation de l'antenne SFR sur la commune de RETHEUIL**

- **charge et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.**

### CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL 2022-2024 AVEC LE CDG02

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion pour 2022-2024

**Adopté** : à l'unanimité des membres présents et représentés.

**AUTORISATION D'ENCAISSEMENT CHEQUE AXA**

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu un chèque de AXA concernant la résiliation de contrat du Peugeot Boxer volé et brûlé,

pour un montant de : **49.07 €**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**donne son accord pour l'encaissement du chèque AXA de 49.07 €**

**VENTE MAISON BOURDON 9 RUE DU BOIS**

Monsieur le Maire rappelle que suite au leg des frères BOURDON, la Maison du 9 Rue du Bois avait été mise en vente au prix de 140.000 €. Aujourd'hui nous avons un acquéreur au prix de 112.000 € net vendeur.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette offre au prix de 112.000 € net vendeur, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Décide la cession de la propriété immobilière sise à RETHEUIL, 9 Rue du bois, cadastrée AC 56, d'une superficie de 5713 m<sup>2</sup> moyennant une somme de 112 000.00 €**

- **Consent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater toutes expertises immobilières obligatoires lors d'une vente immobilière**

- **Décide que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'Etude de L'Office Notariale de Villers-Cotterêts**

- **Consent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout compromis de vente et l'Acte authentique de vente**

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.**

**TARIF CONCESSION COLUMBARIUM**

Monsieur Le Maire informe que suite à l'installation du columbarium à cimetière, nous devons établir le tarif des concessions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal il convient de fixer les tarifs des concessions.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE les tarifs suivants**

- ◆ **300.00 Euros pour une concession de 15 ans**
- ◆ **400.00 Euros pour une concession de 30 ans.**
- ◆ **500.00 Euros pour une concession de 50 ans.**
- ◆ **50.00 Euros pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir**

**SUBVENTION VANDY TONIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que L'Association VANDY TONIC de Retheuil sollicite auprès de la commune une subvention pour renforcer ses besoins financiers pour le bon fonctionnement de son association.

Il demande également un rappel concernant la subvention de 2018 qui n'avait pas été allouée.

**Le Conseil décide d'allouer une subvention de 250 € pour l'année 2021 et un rappel de 250.00 € pour l'année 2018 à cette association**

## **DECISION MODIFICATIVE DM 2021-01**

Le Maire demande d'effectuer la décision modificative suivante, afin de pouvoir payer la facture des Ets MASCITTI NINO

Nous devons alimenter les comptes suivants :

	<u>articles</u>	<u>opé</u>	<u>Nature</u>	<u>montant</u>
Fonctionnement dépenses	615231		Voirie	+ 21.000.00
Fonctionnement dépenses	60633		Fourniture de voirie	- 2 000.00
Fonctionnement dépenses	615221		Bâtiment public	- 3 000.00
Dépenses imprévues	022		Dépenses imprévues	- 16 000.00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget commune**

### **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET PPGDID DE LA CCRV**

Mr le maire présente le dossier reçu de la CCRV concernant le Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID). Ce projet consiste à ce que la CCRV participe aux commissions d'attribution des logements sociaux.

Les communes membres doivent délibérer et donner leur avis.

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré**

**Accepte à l'unanimité des membres présents,**

**De donner un avis favorable sur le Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)**

### **AIDE SOCIALE**

Le Maire informe que les communes doivent adhérer à une action sociale pour les agents L'adhésion à certains organismes est couteuse pour la commune, le Maire propose de mettre en place une aide sociale sous forme de bons d'achats pour les agents de la commune.

**Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place cette aide sociale.**

**Chaque agent recevra un bon d'achat de 200 €**

### **DEMANDES DE SUBVENTION API ET DETR ET REGION POUR LES TRAVAUX A VENIR 2022**

Monsieur Le Maire informe que les plateformes sont ouvertes jusqu'au 15 janvier 2022 pour le dépôts des demandes de subvention API et DETR pour les investissements 2022.

Il propose les travaux suivants :

- Réfection du mur et de la clôture de l'église

Les grillages de Pierrefonds	HT	16 200.00 €	TTC	19 440.00 €
Letoffé	HT	47 790.87 €	TTC	57 349.04 €
TOTAL	HT	63 990.87 €	TTC	76 789.04 €

- Transformation de l'appartement vétuste de l'école en périscolaire

	HT	115 827.23 €	TTC	132 762.53 €
--	----	--------------	-----	--------------

- Clôture à l'arrière de l'école et la mairie

Les grillages de Pierrefonds	HT	8 725.00 €	TTC	10 470.00 €
------------------------------	----	------------	-----	-------------

- Clôture école et mairie

Les Grillages de Pierrefonds	HT	24 925.00 €	TTC	29 910.00 €
------------------------------	----	-------------	-----	-------------

- Programmateur cloche de l'église

PASCHAL	HT	1 598.33 €	TTC	1 918.00 €
---------	----	------------	-----	------------

- Panneaux de signalisation : Fontaine Saint Aubin, Gîtes, 7t5

SES NOUVELLE	HT	1 876.60 €	TTC	2 251.92 €
--------------	----	------------	-----	------------

- Panneaux d'information électronique					
ELAN CITE	HT	12 699.45 €	TTC	15 239.34 €	
- Installation d'un dispositif de vidéosurveillance					
CGL Sécurité	HT	35 419.78 €	TTC	42 503.26 €	
- Création d'un air de jeux					
Récré action	HT	41 550.61 €	TTC	49 860.73 €	
Plateforme	HT	20 885.00 €	TTC	25 062.00 €	

#### **POINTS SUR LES TRAVAUX A VENIR**

Réfection de la canalisation Rue de la Querpeine      HT      2 485.00 €      TTC      2 982.00 €

Travaux eaux pluviales Rue du Château

Il est demandé également de rénover le terrain de boules et voir si l'on peut lui mettre un éclairage.

#### **POINT SUR LA CCRV**

Monsieur Le Maire fait un compte rendu des activités de la CCRV

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Eglise : une partir du plafond au-dessus des fonts baptismaux est tombé. Il faut voir avec la DRAC et faire passer un couvreur pour réviser la toiture.

- Site internet à mettre à jour

- Le recensement des routes communales est de 12km345

- Suite aux coulées de boue lors du dernier orage, Le Maire informe qu'il a un rendez-vous téléphonique avec la Chambre d'Agriculture le 23/11/2021.

- L'église : Mme Laurence DELAHAYE est la référente entre la paroisse et la mairie  
Mmes Marie RIVIERE et Amélie TAQUET se propose en suppléantes

- Pompiers 1<sup>er</sup> trimestre 2 incendies 6 secours à la personne

- L'USEDA a remis son rapport, il y a une ampoule non conforme

- La CCRV a transmis son rapport annuel concernant l'assainissement

- Méthaniseur de Saint Etienne : le projet est en suspension, dossier rejeté par le Conseil Municipal.

- Biens sans maitre (sans héritiers), La Préfecture nous a envoyé une demande pour voir si nous sommes intéressés

- Mr Le Maire informe qu'il reçoit des mails de Mr BIMONT, il les a lus afin que tout le conseil municipal en prenne connaissance

L'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas répondre à ces mails

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21 h 05